

222C2680
FR0011471135-FS0978

13 décembre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 décembre 2022, la société BVF Partners LP¹ (44 Montgomery Street, 40th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats Unis d'Amérique), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 décembre 2022, le seuil de 15% du capital de la société ERYTECH PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 458 279 actions ERYTECH PHARMA² représentant autant de droits de vote, soit 14,37% du capital et 13,71% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ERYTECH PHARMA sur le marché.

¹ Dont la société BVF Inc. (présidée par M. Mark N Lampert) est le « *general partner* » de la société BVF Partners LP.

² Dont 917 750 actions détenues sous la forme d'ADRs.

³ Sur la base d'un capital composé de 31 018 553 actions représentant 32 514 528 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.